



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mai 2025
Salle communale – Delley – 19.30 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 19 du 9 mai 2025, un affichage au pilier public et par tout-ménage.

Président : M. Philippe Cotting, Syndic
Scrutateurs : MM. Donatello Serio et Claude Chambettaz
Présents : 49 citoyennes et citoyens actifs (53 personnes dont 4 personnes sans le droit de vote communal)

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2024
2. Comptes de l'exercice 2024
 - 2.1. Présentation du compte des résultats
 - 2.2. Présentation du compte des investissements
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Rapport de la commission financière
 - 2.5. Approbation
3. Investissement pour la réfection des pontons et des installations techniques au port de batellerie 4ème étape et crédit y relatif
4. Investissement pour la sécurisation du ruisseau des Côtes et crédit y relatif
5. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux
6. Divers

A 19 h 30, M. Philippe Cotting, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. M. Philippe Cotting fait remarquer qu'une erreur de numérotation s'est glissée dans le tractanda. Il souligne que la feuille officielle comporte la numérotation correcte. Il demande à l'assemblée de bien vouloir approuver la rectification de la numérotation du tractanda pour la séance de ce soir. Aucune remarque n'étant faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. M. le Syndic nomme deux scrutateurs, à savoir MM. Donatello Serio et Claude Chambettaz.

Quelques citoyens se sont excusés, notamment Mme Elena Labelle et MM. Claude Ducret et Kévin Roulin.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2024

Le procès-verbal du 18 décembre 2024 ne sera pas lu. Les citoyennes et les citoyens ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit à l'administration communale.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :	Oui :	49	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

Le procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Des remerciements sont formulés à l'égard de son autrice, Mme Eliane Gomonet.

2. Comptes de l'exercice 2024

2.1. Présentation du compte des résultats

M. Claude-Alain Guerry, Vice-syndic et responsable des finances, présente le compte des résultats 2024. Le résultat financier de l'exercice présente un excédent de produits de CHF 855'672.44 alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 50'865.00. Ce résultat sera versé en augmentation de la fortune de la commune comme le prévoit MCH2.

Au niveau des recettes fiscales communales, et ce en particulier en ce qui concerne les impôts communaux spéciaux, il existe un écart important entre les recettes projetées et les recettes effectivement encaissées. En l'état, les recettes des divers impôts spéciaux augmentent de plus CHF 345'000.00 par rapport au budget.

Ce résultat a également pu être réalisé grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement sur lesquelles notre Commune peut avoir une influence. Au niveau des charges liées, ces dernières représentent un montant toujours plus élevé du total des dépenses des comptes 2024. Ces dépenses liées ne sont pas prêtes de diminuer.

L'augmentation de la dette brute communale au 31.12.2024 s'explique par les emprunts effectués pour les travaux de la 2^{ème} étape de la rénovation des pontons (CHF 1'000'000.00) et la 1^{ère} tranche pour les travaux de la 3^{ème} étape de la rénovation des pontons (CHF 1'650'000.00). Un montant de CHF 663'000.00 a été amorti sur les emprunts bancaires existants.

En conclusion, le résultat 2024 peut être qualifié de réjouissant. Il nous permet de continuer de développer nos prestations et nos infrastructures tout en restant vigilant.

Les postes principaux de chaque chapitre sont détaillés par notre responsable des finances.

		Comptes Charges	2024 Revenus
	TOTAUX RÉSULTATS	8 595 626.58	9 451 299.02
0.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	581 804.15	48 107.90
1.	ORDRE PUBLIC	154 758.81	61 306.90
2.	FORMATION	2 031 717.60	9 600.00
3.	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	2 398 338.93	3 742 741.18
4.	SANTÉ	775 255.15	1 764.30
5.	PRÉVOYANCE SOCIALE	498 027.45	0.00
6.	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	539 598.25	25 948.00
	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE		
7.	L'ENVIRONNEMENT	1 071 726.99	866 686.65
8.	ÉCONOMIE	14 277.55	21 912.94
9.	FINANCES ET IMPÔTS	530 121.70	4 673 231.15
	Excédents charges/revenus résultats	855 672.44	

Les dépenses liées ou de transfert pour l'année 2024 se situent à CHF 3'536'549.00.

2.2. Présentation du compte des investissements

M. Claude-Alain Guerry, Vice-syndic et responsable des finances, poursuit sa présentation en détaillant les comptes des investissements de notre commune pour l'année 2024. Il évoque notamment les investissements relatifs à l'aménagement d'une véranda au restaurant « La Salamandre » et le mandat d'étude parallèle MEP « camping » qui sont terminés. Considérés comme du patrimoine financier, ils ont été intégrés au bilan dans les objets concernés. M. Claude-Alain Guerry donne des explications relatives à ces investissements :

Aménagement véranda « La Salamandre ». Cet objet a été validé lors de l'assemblée du 23 mai 2024. Un montant de CHF 80'000.00 a été budgété et une dépense effective de CHF 66'330.15 a été enregistrée.

Mandat d'étude parallèle « MEP Camping ». Cette étude a été validée par l'assemblée communale du 21 décembre 2020. Un montant de CHF 50'000.00 avait été budgété. Des dépenses effectives de CHF 55'369.40 ont été enregistrées.

Réfection des pontons et des installations techniques y relatives au port de batellerie – Etape 1 et 2
Ces deux étapes sont achevées. Lors de l'assemblée du 16 décembre 2021, un budget de CHF 1'200'000.00 avait été validé alors qu'un montant de CHF 2'700'000.00 a été voté le 31 mai 2023.

	2022	2023	2024	Total
Dépenses	56 606.30	2 151 349.56	1 692 044.14	3 900 000.00
Dépense nette	56 606.30	2 151 349.56	1 692 044.14	3 900 000.00

2.3. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024

(Rapport de l'organe de révision (Fiduflex SA, Estavayer-le-Lac)

M. Claude-Alain Guerry, Vice-syndic donne connaissance du rapport de l'organe de révision.

« En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Delley-Portalban, comprenant le bilan et le compte administratif (compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis. »

2.4. Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Grégory Rodrigo, président de la commission financière :

La Commission financière a pris connaissance des comptes 2024. Afin de s'assurer d'une compréhension correcte des éléments budgétés, elle a rencontré M. Martial Berset, Boursier communal pour une première discussion. Une seconde rencontre a eu lieu avec M. Patrick Hotz, Conseiller communal et M. Romain Cuany, Responsable du Service technique, afin de présenter les différents projets d'investissement. Le Boursier communal nous a fait parvenir un certain nombre d'informations complémentaires en réponse à nos questions. Grâce à l'excellente coopération avec l'ensemble du Conseil communal et avec le Boursier communal dans le partage de l'information, la Commission financière a pu préparer sereinement ce rapport. Merci pour l'ensemble des explications fournies.

En fonction de ces éléments et par rapport aux comptes présentés, la Commission financière relève ce qui suit :

Comptes 2024 – Fonctionnement :

La Commission financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement 2024 qui lui ont été transmis. La Commission financière souhaite souligner les points suivants :

- *Energie : Une augmentation de CHF 86'000 est notée par rapport au montant porté au Budget 2024 de CHF 230'000 soit CHF 316'000 de dépense (+27%). Selon l'explication produite, une erreur de répartition a eu lieu lors du budget 2024. Les sommes ont été comptabilisées sous le poste « entretien » et non pas « énergie ». Le cumul des 2 postes Entretien + énergie indique une diminution de CHF 17'000.*
- *Sur certains postes, il est relevé une différence assez importante entre les montants budgétés et les montants dépensés. Par exemple aux comptes 2170.3120.00, 2170.3144.00, ... La CoFin retient les explications produites par le Boursier (plein de mazout avec facture en 2024 au lieu de 2023, extension du chantier de l'école de Portalban (réfection des peintures) facilitée par la présence des maîtres d'œuvre,...). La Commission financière note qu'un Système de Contrôle Interne (SCI) doit être mis en place et pense que ceci permettra de mieux adapter les budgets aux futurs engagements financiers.*
- *Augmentation de la charge salariale de 5% (+ CHF 50'000 sur CHF 950'000) due à des embauches non-programmées.*
- *Charges informatiques : augmentation depuis 3 ans (CHF 66'000 en 2021, CHF 90'000 en 2022 suite au renouvellement du site internet et à Urbanus, CHF 72'000 en 2023, CHF 77'000 en 2024) malgré l'absence de prestations particulières.*
- *Capitainerie : Augmentation des charges justifiée par la location d'un climatiseur à la société Riedo. La Commission financière s'interroge sur l'opportunité d'un achat en lieu et place de la location.*
- *Travaux au bâtiment Vieux Four n'ont pas été réalisés sur 2024 et les montants seront reportés sur 2025, ce qui entraîne une augmentation transitoire de l'excédent de revenus en 2024. (9633.3430.40)*

- *Augmentation des charges liés : La Commission financière a été informée de la réévaluation par BDO de nouveaux scénarios afin de mieux déterminer l'impact sur les finances dans les prochaines années. La Commission financière prendra connaissance de ces scénarios, une fois disponibles, et se prononcera en temps utile.*

Comptes 2024 - Investissements :

La Commission financière a pris connaissance des comptes d'investissement 2024 qui lui ont été transmis. Ces documents rapportent les sommes dépensées au 31 décembre 2024. La Commission financière note :

- *La réalisation de la véranda à la Salamandre en accord avec crédit voté.*
- *Un léger dépassement pour le Mandat d'étude parallèle (MEP) au Camping. La Commission financière s'interroge sur la finalité de l'étude ? (cf. PV du 21 décembre 2020).*
- *Les dépenses afférentes à la réfection des pontons 1et 2 sont en adéquation avec les budgets votés.*

Bilan 2024 :

La Commission financière a pris connaissance du bilan 2024 qui lui a été transmis. Le résultat financier présente un solde bénéficiaire de CHF 855'672.44. Elle note une diminution des liquidités de CHF 64'314.90.

En résumé, malgré un solde bénéficiaire, la Commission financière s'inquiète de la baisse des liquidités, d'autant plus que les charges liées continuent de s'accroître. Les conclusions de BDO les scénarios en préparation permettront de mieux cerner si les finances communales seront pérennes pour les années futures.

Pour l'acceptation des comptes 2024 tels que présentés,

Concernant les comptes de fonctionnement, la Commission Financière émet un préavis favorable.

Concernant les comptes d'investissement, la Commission Financière émet un préavis favorable.

Concernant le bilan, la Commission Financière émet un préavis favorable.

Questions :

M. Jean-Claude Décrevel souhaiterait connaître le détail des revenus supplémentaires au niveau des impôts.

Il lui est signalé qu'il s'agit des droits de mutations, des gains immobiliers et des impôts sur les successions.

M. Gérald Cantin a appris que les frais de surveillance par la société Phoenix Security ont diminué. Il se demande à combien se situe la facture globale de ce service.

Sébastien Ney l'informe que la facture globale a diminué de CHF 12'000.00 pour l'année 2024 pour avoisiner CHF 88'000.00 au lieu de CHF 100'000.00 pour l'année dernière.

M. Donatello Serio demande si les agents de sécurité sont contrôlés quant à leur temps de travail. Il lui est répondu que les employés de Phoenix Security justifient leur emploi du temps par le timbrage.

M. Alexandre Dubey relève une augmentation du montant encaissé pour les amendes. Il aimerait en connaître la raison.

Une forte croissance des amendes a été constatée d'où une somme encaissée plus conséquente.

M. Gérald Cantin fait remarquer un écart de frais de surveillance entre le camping et la zone touristique.

La société Phoenix Security dans sa facturation différencie les différentes zones de notre localité.

Mme Mireille Roulin s'interroge sur le cahier des charges des agents de sécurité. Est-ce que ces derniers ont le droit de faire des remarques aux touristes qui ne respectent pas les règles ? Il semble en effet qu'ils ne le font pas souvent.

M. Sébastien Ney mentionne que le cahier des charges le prévoit et que ces éléments ont été discutés lors de la séance de coordination avec Phoenix Security en début de saison.

M. Thierry Vojtasik a constaté une différence importante entre les comptes 2023 et 2024 au niveau du compte « Honoraires de l'organe de révision ».

M. Claude-Alain Guerry lui signale que pour l'année 2024, ce poste comprend en plus de la facture de l'organe de révision les honoraires de la société BDO SA pour la mise en place de la planification financière de notre commune. La mise à jour de cette planification a d'ores et déjà été décidée.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de ce point de l'ordre du jour.

2.5. Approbation

M. Philippe Cotting, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes des résultats 2024 ainsi que les comptes d'investissements 2024.

Approbation du compte des résultats :

VOTE :	Oui :	42	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

Le compte des résultats 2024 est approuvé tel que présenté, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant voter pour ce point de l'ordre du jour.

Approbation du compte des investissements :

VOTE :	Oui :	42	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

Le compte d'investissements 2024 est approuvé tel que présenté, et ce, à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents pouvant voter pour ce point de l'ordre du jour.

3. Investissement pour la réfection des pontons et des installations techniques au port de batellerie 4ème étape et crédit y relatif

M. Claude-Alain Guerry, Vice-syndic, présente l'investissement et son financement par emprunt pour la réfection des pontons et des installations techniques y relatives au port de batellerie 4ème étape, réfection de la digue nord 700, enrochements.

Cette 4^{ème} et dernière étape s'inscrit dans le cadre du programme des investissements intégré au dossier de renouvellement de la concession du port.

Le Conseil communal soumet cet investissement à l'approbation de l'assemblée, consistant à la réfection de 3 pontons (600, 1600 et 1700) et des installations techniques y relatives (eau, électricité, génie civil et divers) ainsi qu'à la réfection de la digue Nord 700.

Bien qu'elle comprenne un ponton de moins que les phases précédentes, cette étape représente un investissement conséquent en raison de divers éléments techniques et imprévus.

En premier lieu, les travaux de dragage seront significativement plus importants que lors des étapes précédentes. Autant la surface que les volumes à draguer seront considérablement supérieurs.

Le dimensionnement des pieux de guidage et d'amarrage est également plus important que lors des étapes précédentes. En effet, en s'éloignant du rivage, les couches de terrain deviennent plus souples (limon, sable), ce qui nécessite des pieux plus longs et plus épais, avec une incidence directe sur les coûts.

Des travaux importants de réparation et de consolidation de la digue nord 700 et de son cheminement devront également être effectués. Des analyses structurelles détaillées ont permis de mettre en évidence des dégradations importantes de la digue, du cheminement et des enrochements. Ces travaux n'avaient pas été intégrés dans les budgets prévisionnels initiaux. Cependant, ces derniers sont essentiels pour prévenir l'érosion et éviter des réparations futures encore plus coûteuses.

Après une inspection approfondie des installations électriques, Groupe E a découvert des défauts critiques dans les installations existantes, conséquents à la crue de 2021 et pas apparents lors des constats. Dès lors, des réparations et des mises à niveau devront être réalisées pour garantir la sécurité et la fiabilité du port.

Enfin, malgré une marge pour imprévus intégrée au budget initial, l'instabilité économique actuelle et la pénurie de matériaux ont entraîné une hausse généralisée des coûts.

M. le Vice-syndic présente le financement de cet objet.

Un emprunt de CHF 2'400'000.00 avec un taux d'intérêts de 2 % qui correspond à une charge de CHF 48'000.00. Un amortissement bancaire de 4 % qui est égal à CHF 96'000.00 est de plus prévu.

La réfection globale des pontons et de la digue nord 700 s'élève à CHF 9'950'000.00. Le premier budget présenté était évalué à CHF 9'500'000.00. On peut observer un léger dépassement du budget présenté.

Rapport de la commission financière

M. Grégory Rodrigo donne lecture du rapport :

« La Commission financière a pris connaissance des propositions du Conseil communal concernant les investissements planifiés :

- *Etape 4 réfection port + Digue nord 700 : Prise en compte du dépassement. Impact de l'attribution de la concession du port.*

Concernant ces propositions d'investissement, et au vu des éléments présentés, la Commission financière émet un préavis favorable. »

Questions :

M. Thierry Vojtasik demande si la location des places va être augmentée suite à la rénovation des pontons du port

M. Philippe Cotting rappelle qu'une augmentation avait déjà été mise en place en 2021, le prix du m2 passant alors de CHF 45.00 à CHF 65.00. Ce montant prenait déjà en compte la rénovation des pontons.

De plus, la facturation à tous les locataires du droit de boucle en lieu et place du dépôt de garantie devrait intervenir très prochainement.

M. Jean-Claude Décrevel s'intéresse par le taux du futur emprunt pour ces travaux.

Il lui est signalé que les taux actuels sont particulièrement bas pour les collectivités. La commune vient d'emprunter à 1% pour une durée de 5 ans.

M. Claude-Alain Guerry vient compléter ce point de l'ordre du jour en donnant connaissance à l'assemblée du courriel qu'il a transmis M. Jacques Maradan du service de l'environnement au sujet de l'octroi de la concession pour le port ainsi que la réponse de ce dernier. Il nous a été indiqué que ladite concession devrait être signée par le Conseil d'Etat dans la semaine suivante à notre courriel.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de cet objet.

Approbation de l'investissement de CHF 2'400'000.00 et son financement par emprunt pour la réfection des pontons et des installations techniques y relatives au port de batellerie 4^{ème} étape, réfection de la digue nord 700.

Résultat du vote :

VOTE :	Oui :	49	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

L'investissement de CHF 2'400'000.00 et son financement par emprunt pour la réfection des pontons et des installations techniques y relatives au port de batellerie 4^{ème} étape, réfection de la digue nord 700, enrochements est approuvé à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

Une personne vient de rejoindre l'assemblée en cours. Celle-ci compte désormais 50 citoyennes et citoyens actifs. Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 26 voix.

4. Investissement pour la sécurisation du ruisseau des Côtes et crédit y relatif

M. Patrick Hotz, Conseiller communal, présente le contexte pour la sécurisation du ruisseau des Côtes. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale, suite aux nombreuses inondations survenues ces dernières années dans le secteur. L'objectif principal du projet est de protéger durablement les biens et les personnes contre les crues et le ruissellement, dans la zone située en amont de la route de Champ-Collaudo. Conformément aux prescriptions légales, la remise à ciel ouvert des tronçons concernés a été envisagée et retenue dans la mesure du possible. Cette mesure est notamment exigée par le Service de l'environnement.

Il évoque les deux législations fédérales, notamment la Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau (LACE) et la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux).

Les travaux prévus pour l'ensemble du projet, une protection contre les événements présentant un temps de retour de 300 ans est visé.

La remise à ciel ouvert à l'aval de la route En Farvageux va résoudre la presque totalité des problèmes. Néanmoins, afin d'éliminer tout risque de refoulement dans les conduites d'eaux claires du quartier En Farvageux, il est préférable de séparer les eaux claires de la conduite du ruisseau des Côtes.

Actuellement, les eaux de ruissellement s'accumulent en amont de la route En Farvageux, sur des surfaces agricoles utiles. Ces zones restent inondées plusieurs jours ou semaines chaque année, compromettant l'exploitation agricole.

Le projet prévoit le laminage de cette zone, tout en maintenant un débit maximal permettant de retenir temporairement l'eau, avec un débit de sortie contrôlé jusqu'au village de Portalban-Dessous.

Côté Est, un reprofilage du terrain est prévu sur les parcelles 395 RF (en bordure de route cantonale) et 434 RF (à la limite de la parcelle 620 RF), afin de canaliser les eaux de ruissellement vers un bassin de collecte et dessableur. Un reprofilage du Chemin de la Montagnetta (RF 855) garantira le bon écoulement vers ce bassin. Les eaux seront ensuite évacuées par une nouvelle conduite de 60 cm de diamètre passant sous la route cantonale.

La revitalisation s'inscrit dans les obligations légales de remise à ciel ouvert des cours d'eau, lorsqu'une intervention structurante est entreprise. Dans ce cadre, deux tronçons seront remis à ciel ouvert pour un linéaire total d'environ 200 mètres, permettant de recréer un écosystème fonctionnel, riche et diversifié.

Le tronçon situé sur la parcelle 387 (partie aval) ne pourra, lui, pas être remis à ciel ouvert. Les conséquences économiques pour l'exploitation agricole y seraient trop importantes, et aucune alternative techniquement et économiquement viable n'a pu être identifiée. Ce tronçon est donc considéré comme irrémédiablement enterré.

Les deux remises à ciel ouvert nécessitent une adaptation locale du parcellaire. Afin de ne pas impacter les propriétaires privés, la Commune procédera à des échanges de terrains avec deux propriétaires privés.

Pour des raisons de délais et complexité de la procédure, le projet a été mis à l'enquête en deux étapes, mais la présente demande de crédit couvre l'ensemble des travaux.

M. Claude-Alain Guerry prend la parole pour expliquer le financement. Il explique que le montant total de la demande de crédit s'élève à CHF 2'500'000.00. Une subvention attendue monte à env. 1'500'000.00.

Intérêts 2 %	CHF	50'000.00
Amortissement du PA 5 % (20 ans) dès 2027	CHF	125'000.00
Subvention potentielle	CHF	1'500'000.00
Amortissement subvention 5 % (20 ans) dès 2027	./ CHF	75'000.00
Total des charges	CHF	100'000.00

Rapport de la commission financière

Monsieur Rodrigo donne lecture au rapport :

« La Commission financière a pris connaissance des propositions du Conseil communal concernant les investissements planifiés :

- *Ruisseau des Côtes : Prise en compte que ces modifications engendreront des travaux en aval qui ne sont pas encore budgétés. Calcul du financement basé sur une subvention attendue de CHF 1'500'000 (75'000 x 20). Quid si montant différent ?*

Concernant ces propositions d'investissement, et au vu des éléments présentés, la Commission financière émet un préavis favorable. »

Avant de passer la parole aux membres de l'assemblée, M. Philippe Cotting rappelle le schéma de récusation selon la législation en vigueur. Les citoyennes et les citoyens directement concernés par ce dossier ne pourront pas participer au débat ainsi qu'à la décision.

Au préalable, M. Philippe Cotting donne la parole aux membres de l'assemblée devant se récuser et qui souhaitent s'exprimer. La parole n'étant pas demandée, 10 personnes se récusent et quittent la salle.

Pour le débat de vote, l'assemblée constituée de 40 citoyennes et citoyens actifs. La majorité absolue est de 21.

Questions :

M. Francis Martin demande à ce que le plan de ces travaux soit à nouveau présenté afin qu'il puisse voir la partie qui sera à ciel ouvert.

M. Patrick Hotz explique sur le plan en question le tronçon qui sera à ciel ouvert.

M. Henri Guerry estime que le diamètre 140 cm pour la conduite n'est pas suffisant. La solution de la mise à ciel ouvert est un bon choix. Par contre, il faut trouver une bonne répartition entre la mise sous tuyaux et la mise à ciel ouvert.

Il est pris note de cette remarque.

M. Francis Martin rappelle qu'en 1987, la route a été recouverte d'eau à une hauteur d'au moins 2 m.

M. David Huguet signale qu'en 1987, une conduite de 150 cm a été posée sur sa parcelle no 387. Il estime par conséquent que le diamètre prévu sur le terrain « Jacot » est suffisant.

M. Stéphane Müller a pris connaissance avec la commission financière de ce projet. Les explications qui ont été fournies dans ce cadre et les principes évoqués correspondent aux normes. Ils ne peuvent toutefois garantir les exceptions ce qui est normal. Un surdimensionnement ne serait pas judicieux. Il faut de plus se rallier à l'étude effectuée par les ingénieurs qui sont des spécialistes en la matière.

M. Gérald Cantin trouve que la solution « à ciel ouvert » pour une partie de ces travaux est intéressante. Il se pose toutefois la question de savoir s'il faut maintenir le bassin de rétention existant ou améliorer son intégration.

Il lui est répondu que cette question sera traitée avec les ingénieurs avec une possibilité ou pas d'intégration dans les enrochements.

M. Henri Guerry s'intéresse aux subventions à recevoir. Est-ce que le taux est le même pour la partie « à ciel ouvert » que pour la partie « sous tuyaux ».

M. Patrick Hotz mentionne que le montant des subventions pour la partie « à ciel ouvert » est plus important que pour le tronçon « sous tuyaux ».

M. Henri Guerry trouverait judicieux pour permettre un meilleur écoulement des eaux d'installer des chambres « tampon ».

Ces chambres ont été prévues dans le projet.

M. Donatello Sierro est d'avis que ce projet correspond aux attentes. Il devrait diminuer les risques.

M. Philippe Cotting rappelle de plus qu'une étude est en cours au niveau du ruisseau bordant le camping. Cela devrait permettre de régulariser la situation du secteur « Portalban Dessous » en évitant d'avoir un ruisseau confiné dans un lit de béton.

M. Jean-Claude Décrevel mentionne que personne ne peut donner de garantie que « plus jamais ça ».

Mme Margareth Remmele signale que l'on peut arrêter un feu mais que contre l'eau on ne peut rien faire.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de cet objet.

Approbation de l'investissement de CHF 2'500'000.00 et son financement par emprunt pour la sécurisation et revitalisation du ruisseau des Côtes.

Résultat du vote :

VOTE :	Oui :	37	Non :	0	Abstention	3
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

L'investissement de CHF 2'500'000.00 et son financement pour la sécurisation et revitalisation du ruisseau des Côtes est approuvé à une forte majorité des citoyennes et citoyens présents.

5. Nomination de l'organe de révision des comptes communaux

M. Claude-Alain Guerry vice-syndic, présente ce point de l'ordre du jour. L'organe de révision des comptes communaux doit être renommé. En effet, la fiduciaire Fiduflex SA, effectue ce travail depuis 3 ans à notre entière satisfaction. Son mandat peut être renouvelé pour trois années supplémentaires comme le prévoit la législation en vigueur en la matière, article 57 alinéa 2 de la loi sur les finances communales (LFCo).

Il est signalé que le prix actuellement facturé par la fiduciaire restera inchangé. Il se situe actuellement à CHF 7'783.20 TTC.

Sur préavis favorable de la commission financière, le Conseil communal propose à l'assemblée de renouveler pour trois nouvelles années le mandat de Fiduflex SA.

Rapport de la commission financière :

Monsieur Rodrigo donne lecture au rapport :

La Commission financière a été informé que le mandat de l'organe de révision, la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac, arrivait à son terme. La Commission financière émet un préavis favorable à la reconduction du mandat de Fiduflex SA pour une durée supplémentaire de 3 ans.

Nous remercions Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, Monsieur le Secrétaire-boursier et Madame la Secrétaire pour l'excellente collaboration.

Comme la parole n'est pas demandée, l'assemblée peut passer au vote.

Résultat du vote :

VOTE :	Oui :	50	Non :	0	Abstention	0
---------------	--------------	-----------	--------------	----------	-------------------	----------

La société Fiduflex SA sera mandatée pour la révision des comptes communaux pour trois années supplémentaires pour le montant de son offre, et ce, à l'unanimité des membres présents.

6. Divers

M. Philippe Cotting exprime ses remerciements à Mme Magali Collaud, secrétaire communale sortante, ainsi qu'à Charles Monney, jeune retraité du service de la voirie, pour cette bonne collaboration durant toutes ces années. M. le Syndic informe également que Mme Collaud aide encore jusqu'à la fin d'année pour la transition au port, à l'AIDPG et à l'AIEE.

Mme Anne-Paule Rossel Serio relaie l'information que le Café rencontre aura lieu tous les 1^{ers} lundis du mois. Par la même occasion elle donne quelques informations sur les manifestations à venir, notamment le Concert de l'Orchestre de chambre de la Broye de ce week-end à l'église et sur la soirée cinéma qui aura lieu durant cet été.

M. Patrick Hotz donne des informations quant à l'avenir des restaurants « Le Vieux Four » et « La Salamandre ». Il signale que ces deux établissements sont à remettre. Des annonces ont d'ailleurs déjà paru dans les journaux.

La discussion est ouverte sur ces dossiers.

M. Pierre Lombard se demande pourquoi il a fallu si longtemps pour faire paraître des annonces de remise de ces deux restaurants.

M. Gérald Cantin signale que le Conseil communal savait depuis un certain temps que ces restaurants étaient libres puisque les locataires avaient dénoncé les contrats existants. Il mentionne que la dénonciation de « La Salamandre » était connue à la fin de l'année 2024.

M. Henri Guerry se pose la même question. Il est étonné que les travaux de rénovation du « Vieux Four » ne commencent que maintenant, et pourquoi ils n'ont pas débuté avant.

M. Donatello Sierro aimerait savoir si cela est véridique que l'ancienne locataire avait bloqué toute action du propriétaire.

Cet élément est juste étant donné que Mme Hélène Jacot a confié la défense de ses intérêts à une société pour la vente du fonds de commerce lui appartenant. Ce blocage était valable jusqu'au 31 mars 2025.

M. Pierre Lombard s'interroge sur le statut des employés des restaurants.

Il lui est répondu que les questions liées au personnel sont de la responsabilité des locataires de nos établissements.

M. Jean-Claude Décrevel revient sur le MEP du camping et demande ce qu'il en advient.

M. Philippe Cotting lui signale que les critères pour ce mandat stipulaient une dépense avoisinant CHF 4'000'000.00. Les projets reçus dépassaient tous CHF 9'000'000.00.

La réflexion actuelle du Conseil communal se projette sur une rénovation de la réception du camping suite à l'explosion du bancomat. Un magasin sous une forme à déterminer pourrait y être intégré. Quant à la buvette « La Nacelle », l'idée est de la rénover.

M. Francis Martin a entendu dire que la locataire avait dû reprendre à son arrivée le fonds de commerce du « Vieux Four » à la commune.

Cette affirmation est erronée. Elle a racheté le fonds de commerce du « Vieux Four » au locataire précédent.

M. Philippe Cotting mentionne d'autre part que la pergola démontable du « Vieux Four » a été autorisée par la commune mais qu'elle appartient à Mme Hélène Jacot. La commune ne rachètera pas en l'état actuel cette pergola.

M. Edgar Chambettaz, ancien conseiller communal, confirme que les fonds de commerce des établissements loués par la commune appartiennent aux locataires. Il gère d'ailleurs ces dossiers et mentionne que le mobilier appartient au locataire et que les éléments fixes appartiennent à la commune.

M. Alexandre Elie, conseiller communal, présente à l'assemblée un plan de situation des éboulements du Chemin des Grèves ainsi qu'un plan des travaux qui seront effectués dans ce secteur. Il donne des informations concises sur le traitement de cet objet par les autorités compétentes (service technique, commune, canton, ingénieur) et les mesures qui ont déjà été prises et qui seront encore prises.

Il relève qu'un montant estimatif de CHF 378'000.00 a été devisé pour la sécurisation de cette zone. Une subvention approchant 70 % devrait nous être octroyée. Une dépense nette de CHF 100'000.00 est à prévoir pour les finances communales.

Etant donné le degré d'urgence important des travaux à effectuer, cette dépense ne pourra être approuvée que lors de notre prochaine assemblée.

La discussion est ouverte sur ce dossier.

M. Gérald Cantin aimerait l'endroit exact de la zone concernée.

Il lui est répondu qu'elle se trouve au bout du « Chemin des Grèves », au point où la partie goudronnée se termine et la partie gravier commence.

M. Henri Guerry rappelle qu'à l'époque, lors de l'octroi des préavis communaux pour les constructions dans ce secteur, la commune définissait une distance de 15 m à la falaise alors que l'état dérogeait à ce préavis en définissant la distance à 7.50 m. La commune ne devrait donc pas être tenue pour responsable de cette situation.

M. Philippe Cotting complète les explications d'Alexandre Elie en signalant que les mesures urgentes qui ont été définies l'ont été en coordination avec les propriétaires touchés par ces glissements de terrain. Les instances cantonales compétentes ont également participé aux divers échanges.

M. Roger Witschi insiste sur le fait qu'il faut entrer en contact avec les propriétaires pour leur signaler ce que la commune va entreprendre.

M. Alexandre Elie lui répond que des études sont en cours sur tous les sites concernés. Des interventions tels que pose de capteurs ont déjà été mises en place sur les sites les plus dangereux. Des contrôles permanents sont effectués par le bureau d'ingénieurs en charge de ce dossier. Il confirme que Mme Sandra Conus a par ailleurs été reçue pour l'informer de la situation.

M. Thierry Vojtasik évoque le fonctionnement de l' AISDPG. Il trouve ce fonctionnement pas très correct et le remet en question. Il aimerait bien comprendre ce fonctionnement et la situation actuelle le dérange. En effet, le pouvoir des délégués est pour lui beaucoup trop important.

M. Philippe Cotting explique le fonctionnement de cette association qui est régie par des statuts approuvés par les communes membres. Il donne plusieurs précisions sur le mode de fonctionnement de l' AISDPG :

M. Stéphane Müller trouve que l' on devrait pouvoir demander à nos délégués à l' AISDPG de proposer une modifications des statuts de cette association.

M. Philippe Cotting rappelle que chacune et chacun peut suivre les débats des assemblées de l' AISDPG pour se tenir informés du fonctionnement de l' association. Chacune et chacun peut aussi faire passer un message à l' AISDPG par l' intermédiaire de nos délégués, par ailleurs conseillère et conseillers communaux.

M. Thierry Vojtasik conteste le fonctionnement actuel de l' AISDPG. Il estime que les citoyennes et citoyens de notre commune devraient pouvoir se déterminer sur les grosses dépenses de l' association.

M. Philippe Cotting signale que les grosses dépenses sont, selon les statuts soumises au droit de référendum, soit obligatoire, soit facultatif.

M. Gérald Cantin estime que cela serait bien que l' on trouve plus d' informations sur le site de l' AISDPG. Une meilleure communication éviterait la propagation de bruits souvent infondés, tel qu' échange de terrain entre l' AISDPG et des privés.

M. Alexandre Dubey trouverait utile que l' on retrouve sur le site de l' AISDPG les statuts de l' association comme le fait l' association intercommunale pour l' alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV).

Il est pris note de cette remarque.

M. Roger Witschi propose de soumettre à cette assemblée une demande pour obtenir des informations de la part du Conseil communal sur l' AISDPG. Cette requête pourrait être votée par l' assemblée de ce soir.

M. Philippe Cotting lui signale qu' il n' est pas possible de pratiquer de la sorte, mais il se renseignera sur la manière de traiter cette remarque.

M. Donatello Sierro estime qu' il est temps d' arrêter de discuter du sujet de l' AISDPG. Il trouve que certaines personnes prêchent le faux pour savoir le vrai.

M. Gérald Cantin demande si la future station de pompage de l' ABV restera implantée à l' endroit actuel.

Il lui est répondu par la négative. En effet, les instances fédérales et cantonales ainsi que l' association « La Grande Cariçaie » s' y opposent. Les sites actuellement étudiés se trouvent à Delley-Portalban et à Gletterens.

M. Henri Guerry se rappelle que le plan d' aménagement de notre commune est approuvé partiellement. En savons-nous plus sur la suite de cette approbation ?

M. Philippe Cotting mentionne que les éléments constituant le solde de l' approbation de notre plan d' aménagement sont actuellement traité par le Tribunal fédéral.

M. Claude Chambettaz souhaite savoir si la commune a contacté des sociétés en charge de la pose de la fibre optique sur notre territoire.

Des entreprises, telles que Cablex SA ou Swisscom SA sont intéressées par cet objet. Il semble toutefois que notre commune ne fait pas partie de leurs priorités pour l'instant. L'année 2028 a été avancée par Swisscom SA.

M. Pierre Lombard revient sur le problème des mégots qui jonchent la plage. Il se demande si la société qui surveille la plage ne pourrait pas attirer l'attention des touristes qui ne respectent pas les règles.

M. Sébastien Ney prend note de cette intervention. Il va essayer de trouver une solution pour améliorer la situation.

M. Alexandre Dubey aimerait savoir si des mesures d'urgence sont prévues si des gens du voyage allaient à arriver sur le site de notre zone touristique.

Il lui est répondu qu'une procédure est mise en place au niveau du canton. La préfecture du district de la Broye doit être informée en priorité.

M. Francis Martin est d'avis qu'il manque des toilettes dans la zone touristique. Elles sont insuffisantes et il faudrait installer pour la saison des roulottes.

M. Sébastien Ney lui fait remarquer qu'il existe des toilettes publiques à plusieurs endroits de notre zone touristique.

M. Henri Guerry relève que la mise en place de deux toilettes mobiles ne serait pas du luxe pour notre commune.

Il est pris note de cette suggestion.

M. Donatello Sierro a remarqué que la mise à ban du parking situé en face de la salle communale n'est pas encore effective. Il demande où en est le dossier.

M. Philippe Cotting lui signale que la procédure pour la mise à ban de cette place est en cours.

M. Donatello Sierro se pose certaines questions au sujet de la nouvelle place de jeux dans la zone touristique et de son utilisation par des personnes de 45 ans et plus. Il estime que cet équipement est difficilement utilisable pour cette tranche d'âge. Il a également constaté que le terrain de beach volley avait été déplacé.

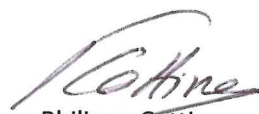
Cette zone, appelée « street workout », est intégrée au projet de revitalisation de notre zone touristique. Elle sera opérationnelle ces prochains jours.

L'assemblée se termine à 21 h 50.


Eliane Gomonet
La Secrétaire

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL




Philippe Cotting
Le Syndic